



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 octobre 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 27 octobre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens d'emblée à exprimer notre gratitude à la présidence roumaine du Conseil pour le mois d'octobre 2005. C'est pour vous la dernière occasion d'exercer la présidence du Conseil de sécurité pendant votre mandat de deux ans, et nous vous sommes très reconnaissants de la coopération que vous nous avez accordée et de votre participation active aux travaux qui entrent dans le cadre du Groupe des Amis du Secrétaire général pour la Géorgie.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2005/657), daté du 19 octobre 2005, depuis l'été dernier, certains nouveaux faits positifs ont eu lieu dans le processus de règlement du conflit dans la région. La quatrième réunion sur les garanties de sécurité a été convoquée le 4 août – la première depuis mai 2004. À cette réunion, les parties ont accepté de poursuivre leur coopération sur la question de la remise en état de la voie ferrée et du retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Malheureusement, cette réunion est à peu près à quoi se bornent les faits positifs. Cet esprit constructif a été compromis par les grandes manœuvres menées par les militaires abkhazes, les plus importantes de l'après-guerre. Il est tout à fait alarmant de constater que ces manœuvres ont eu lieu dans la zone qui relève de la responsabilité des forces russes de maintien de la paix, qui, contrairement à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), n'ont pas du tout réagi. De plus, nous n'avons aucun doute que le financement et l'équipement de ces manœuvres provenaient de la Fédération de Russie.

La question de l'antenne de Gali du Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme reste sans solution. Les Abkhazes refusent systématiquement qu'elle ouvre ses portes. En même temps, le rapport du Secrétaire général indique une dégradation de la situation sur le terrain. Et cela ne concerne pas seulement les Géorgiens, mais aussi la situation d'ensemble, comme l'indique d'ailleurs le rapport.

La question du déploiement intégral de la composante de police civile de la MONUG, comme l'a prescrit le Conseil de sécurité, reste aussi sans solution. Là encore, la partie abkhaze méconnaît systématiquement les résolutions adoptées par le Conseil.



Autre problème encore, ce qu'il faut bien appeler génocide culturel – la question de l'interdiction de l'enseignement du géorgien dans les établissements scolaires de Gali –, question qui reste sans solution. Actuellement, les enseignants qui osent enseigner en géorgien sont ostracisés et tout l'enseignement est en russe.

On ne sait trop comment qualifier le comportement du Facilitateur – la Fédération de Russie – en particulier quand on constate plusieurs tendances alarmantes en Abkhazie (Géorgie) :

- La Fédération de Russie continue à entretenir illégalement sa base militaire à Gudauta, sans le consentement de la Géorgie et contre les engagements internationaux pris par la Russie;
- Les postes de l'appareil administratif séparatiste sont pourvus par des fonctionnaires détachés directement de postes qu'ils occupent en Fédération de Russie, parfois même en Sibérie;
- Des personnes morales de la Fédération de Russie acquièrent des biens et des terres dans les régions qui font sécession;
- Du personnel militaire des séparatistes reçoit une formation dans les écoles militaires russes, et on n'hésite pas, même, à prévoir ouvertement des quotas;
- La citoyenneté russe est accordée à 80 % de la population actuelle de ces régions, comme le prétendent leurs dirigeants, qui veulent également délivrer en quelques mois des passeports à tous les habitants.

À la lumière des faits qui viennent d'être mentionnés et de la logique qui les sous-tend, il est inévitable de se demander à quoi servent les forces de maintien de la paix russes en Abkhazie (Géorgie). Entre quelles parties s'interposent-elles? Qui est-ce qu'elles séparent? Des Géorgiens et des citoyens russes? Ainsi, nous ne sommes pas en présence d'une opération de maintien de la paix, mais de l'annexion militaire pure et simple d'une partie de la Géorgie par la Russie, où ces unités militaires gardent les frontières des territoires annexés.

L'annexion revient en fait à l'affirmation d'un contrôle effectif par des moyens politiques, économiques et militaires sur le territoire d'un autre État : c'est le cas avec l'Abkhazie et l'ex-Ossétie du Sud.

De façon tout à fait cynique, dans la présente affaire, l'annexion a lieu au détriment d'un petit pays qui entretient de bonnes relations avec ses voisins par un membre permanent du Conseil de sécurité.

Ces forces militaires russes sont toujours désignées comme forces de maintien de la paix ou « Casques bleus », et le processus général de règlement du conflit dans la région est conçu comme un processus de paix mené par les Nations Unies.

En fait, le rapport indique que le nombre des personnes déplacées venant d'Abkhazie a diminué, de 250 000 à environ un peu plus de 200 000. Cette diminution s'est produite, pour l'essentiel, en raison des décès courants. Faut-il voir là une tendance positive, ou attendre que tous aient disparu avant que le retour des réfugiés commence?

À quelle sorte de maintien de la paix l'ONU contribue-t-elle ainsi? De qui l'Organisation protège-t-elle les droits? De n'importe qui, mais sûrement pas des réfugiés et déplacés géorgiens.

À ce sujet, je tiens à informer le Conseil de sécurité de la résolution adoptée par le Parlement géorgien, le 11 octobre 2005, concernant les forces de maintien de la paix russes en Géorgie, aussi bien dans la région de Tskhinvali qu'en ex-Ossétie du Sud et en Abkhazie. Le Parlement géorgien appelle de ses vœux une amélioration du fonctionnement du processus de paix et pose une date limite pour la réévaluation de son fonctionnement, le 1^{er} juillet 2006 dans le cas de l'Abkhazie. La résolution envisage également que, en cas de conclusion négative, la Géorgie s'oppose à l'opération de maintien de la paix et se retire des accords et organes correspondants.

Cette résolution du Parlement géorgien appelle en fait les dirigeants russes à réexaminer leur démarche. Malheureusement, la réponse du Ministère russe des affaires étrangères, qui considère la résolution du Parlement géorgien comme « une provocation » et « comme contre-productive », montre assez qu'il n'existe aucune volonté politique de débloquer le processus de règlement du conflit. Il semble que l'opération de maintien de la paix dirigée par la Russie ait atteint ses limites et que le seul moyen de régler le problème soit une opération de maintien de la paix à grande échelle, réellement internationale, mais dirigée par l'ONU.

La direction géorgienne est fermement attachée à l'idée d'un règlement pacifique du conflit sur son territoire, en tenant compte de la nécessité d'inclure et d'intégrer toutes les ethnies et de respecter les droits de l'homme et les libertés civiles. Malgré tout ce qui est relaté plus haut, nous restons convaincus qu'il n'y a pas de solution militaire – au contraire, nous pensons qu'une telle solution est contre-productive. Notre politique d'engagement actif a des objectifs à long terme, qui sont de sortir la société abkhaze de son isolement, d'exposer les Abkhazes aux valeurs démocratiques et de faire respecter les droits de l'homme des personnes déplacées et des réfugiés, mais avant tout leur droit à regagner leur foyer, quelle que soit leur appartenance ethnique, et d'établir un climat de confiance et de respect mutuel. Ce n'est que de cette façon que le règlement du conflit pourra être obtenu, par des efforts menés en coopération par le Gouvernement et la société civile pour créer un climat favorable, par le respect de la légalité et des droits de l'homme, la participation légitime à la vie politique, et la création d'un climat de paix et de sécurité.

Hier encore, le Premier Ministre géorgien a fait connaître un plan détaillé de règlement du conflit dans une autre région séparatiste de la Géorgie – la région de Tskhinvali et de l'ex-Ossétie du Sud. Nous espérons beaucoup que les Ossétiens, en particulier leurs patrons en Russie, comprendront enfin que le blocage d'une situation conflictuelle n'a rien de constructif, et qu'ils engageront donc des négociations sans condition préalable.

Je tiens à réitérer l'invitation adressée par mon gouvernement au Conseil de sécurité pour qu'il se rende en Géorgie. Nous sommes fermement convaincus qu'une telle visite contribuera énormément à la relance du processus de paix et facilitera une évolution positive d'une région ravagée par la guerre.

Je vous serais très obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre
comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Revaz **Adamia**
